

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2177

Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 14-3° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2177 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2016 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (VOLETS LIEN SOCIAL ET GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE) - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ DE SERVICES D'ETUDES, DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 14-3° DE L'ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHES (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1/ - Rappel du cadre général : le contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et la convention territoriale de Lyon :

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, vous avez approuvé la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, signé le 2 juillet 2015, qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales, définit la nouvelle géographie prioritaire et formalise les axes du projet de territoire intégré et les déclinaisons thématiques en tenant compte du nouveau périmètre de compétence de la Métropole.

Les engagements inscrits dans la convention territoriale 2015-2020 de Lyon traduisent la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources et moyens d'action au bénéfice des projets développés dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Cette convention organise la territorialisation de l'action publique locale et formalise les modalités de son adaptation aux enjeux de développement des territoires. Elle permet de renouveler l'engagement pour 2015-2020 des principales politiques publiques locales permettant de concourir à la réduction des inégalités territoriales en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habitat et de cadre de vie. Elle intègre également de nouveaux engagements sur les champs de la petite enfance, du sport, de l'économie sociale et solidaire.

Les différents signataires de la convention territoriale de Lyon traduisent un élargissement du partenariat intégrant désormais l'État, y compris l'Education nationale, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la Caisse d'allocations familiales du Rhône, l'Agence régionale de Santé Auvergne/Rhône-Alpes, Pôle Emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations et ABC HLM.

2/ - Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville :

La programmation 2016 s'inscrit dans ce nouveau cadre contractuel, mais dans un contexte caractérisé de fortes contraintes sur les finances publiques locales accentuées par la diminution sensible des financements de l'Etat et de la Région au titre de la politique de la ville.

Nous souhaitons cependant maintenir notre niveau d'engagement dans les quartiers les plus en difficulté de notre ville car la cohésion sociale et urbaine constitue un facteur déterminant pour le développement équilibré et l'attractivité de la ville et son agglomération.

L'élaboration de la programmation financière 2016 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation des moyens de droit commun sur les objectifs du contrat de ville et de poursuivre la simplification des procédures à l'égard des professionnels locaux et des associations grâce à des appels à projets thématiques communs dans le cadre des dispositifs contractualisés, quelles que soient les lignes budgétaires concernées.

C'est la raison pour laquelle les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la politique de la ville sont intégrées aux programmations respectives des dispositifs thématiques correspondants et font l'objet de projets de délibération distincts soumis simultanément à l'approbation du conseil municipal.

Par conséquent, les crédits spécifiques de la politique de la ville ne viennent qu'en complément des moyens de droit commun pour faciliter la territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes les plus en difficulté.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations financières des dispositifs thématiques et dans les conventions-cadres récemment renouvelées pour la période 2015-2020 avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, les crédits spécifiques du contrat de ville permettent également de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire relevant de la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, c'est à dire des actions qui permettent de :

- améliorer la vie quotidienne des habitants, dans le cadre de la GSUP, au moyen de projets contribuant à améliorer le cadre de vie en agissant sur les logements, les parties communes des immeubles et les espaces extérieurs ;
- renforcer le lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles, en proposant des temps festifs et conviviaux qui mobilisent le plus grand nombre d'habitants et permettent de faire vivre la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle ;
- valoriser les quartiers et leurs habitants, à travers des projets contribuant à la dynamique de développement des quartiers, mais également à leur ouverture vers l'extérieur, leur intégration dans la ville et l'émergence de représentations positives ;

- favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles en permettant d'améliorer l'accès aux droits et le rapprochement des services publics de droit commun, en proposant des actions collectives complémentaires aux logiques d'accompagnement individuel, ainsi que par des actions facilitant l'apprentissage de la langue française.

Pour avoir une vision complète de l'ensemble des actions répondant aux objectifs du contrat de ville et bénéficiant à ce titre de crédits de la Ville de Lyon, il convient naturellement de rapprocher le tableau ci-dessous de ceux contenus dans les projets de délibérations du Conseil municipal relatifs aux programmations financières des différents dispositifs thématiques.

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Montant proposé	Subvention 2015
Pentes Croix-Rousse	Régie de quartier 1, 2, 4 SERVICES 20 rue Ornano 69001 Lyon	Débarrassage Bailleurs : récolte des encombrants dans les parties communes des habitations	9 000 €	20 000 €
Pentes Croix-Rousse	Régie de quartier 1, 2, 4 SERVICES 20 rue Ornano 69001 Lyon	Ateliers de sensibilisation au français : Diagnostic, sensibilisation et accompagnement de salariés et d'habitants vers les dispositifs de droit commun de l'apprentissage du français	6 000 €	11 000 €
Total 1^{er} arrondissement			15 000 €	31 000 €
Moncey - Voltaire	L'OLIVIER DES SAGES 8 rue de l'Epée 69003 Lyon	Lien social, Solidarité, Citoyenneté, Laïcité, Vivre Ensemble, pour les personnes de + de 55 ans	9 000 €	9 000 €
Total 3^e arrondissement			9 000 €	9 000 €
Jeunet-Ménival-Sœur Janin	Association LE VALDOCCO ETABLISSEMENT GRAND LYON 14 rue Roger Radisson 69005 Lyon Siège social : 18 rue du Nivernais 95100 Argenteuil	Prévention et médiation citoyenne à destination des 6/16 ans sur les quartiers de Janin et Jeunet	3 000 €	3 000 €
Total 5^e arrondissement			3 000 €	3 000 €
Gerland	Régie de quartiers EUREQUA 2 rue Joseph Chalier 69008 Lyon	Entretien des espaces extérieurs et Insertion professionnelle : amélioration du cadre de vie tout en favorisant la reprise d'une activité professionnelle	9 000 €	9 000 €
Total 7^e arrondissement			9 000 €	9 000 €
Mermoz	CENTRE SOCIAL MERMOZ 1 rue Joseph Chalier 69008 Lyon	Lutte contre l'isolement des seniors du quartier de Mermoz	8 700 €	8 700 €

Tout 8 ^e	CFEU - Centre de Formation des Etats-Unis 33 avenue du Dr Georges Levy bâtiment 29-2 69200 Vénissieux	Pôle linguistique de proximité : actions de diagnostic, valorisation des acquis et orientation pour une meilleure maîtrise du français.	24 000 €	24 000 €
Total 8^e arrondissement			32 700 €	32 700 €
Duchère	A.F.I. Association Formation Ingénierie 526 rue Paul Verlaine 01960 PERONNAS	Pôle linguistique de proximité de Lyon 9 ^{ème} : orienter les personnes du territoire en recherche d'une formation linguistique ; animation d'un réseau de partenaires locaux autour de la thématique linguistique.	22 000 €	18 000 €
Duchère	CAP SERVICES 11 rue Duphot 69003 Lyon	Mise en œuvre d'une coopérative d'activités : Talents 9	5 000 €	5 000 €
Duchère	COMITE PROTESTANT DE LA DUCHERE 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Accueil et orientation pour l'accès aux droits : permanence juridique à destination des étrangers et d'écrivains publics pour tout type de public.	7 500 €	7 500 €
Duchère	COMITE PROTESTANT DE LA DUCHERE 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Développement social par l'interculturalité : valorisation de la parole des habitants dans l'espace public.	10 000 €	6 000 €
Duchère	COMITE PROTESTANT DE LA DUCHERE 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Vêti-Duch' - le vestiaire solidaire de la Duchère	3 500 €	3 500 €
Duchère	LYON DUCHERE ASSOCIATION SPORTIVE 264 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Insertion sociale et action citoyenne par la pratique du football	4 500 €	4 500 €
Duchère	MIRLY SOLIDARITE 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Mobilisation des habitants : Rencontres et partage dans un lieu dédié, le Café emploi	7 500 €	7 500 €
Duchère	SPORT DANS LA VILLE 15, quai de la gare d'eau 69009 Lyon	Insertion sociale et professionnelle par le sport : par les activités proposées gratuitement, contribuer à structurer l'individu, de son enfance jusqu'à sa vie de jeune adulte	20 000 €	19 425 €
Vaise	SPORT DANS LA VILLE 15, quai de la gare d'eau 69009 Lyon	Animations du Campus Lyon-Vaise : animation de séances sportives gratuites visant une mixité sociale avec les habitants du quartier de Vaise	30 000 €	0 €
Vaise	ESPACE VETEMENTS DU COEUR 18 rue de l'Oiselière 69009 Lyon	Friperie sociale Pierrette : centre d'échange vestimentaire pour les habitants les plus démunis.	5 000 €	5 000 €
Vergoin	MJC SAINT RAMBERT 4 rue Sylvain Simondan 69009 Lyon	Talents du Vergoin : soutien aux initiatives citoyennes, écologiques et solidaires	2 500 €	2 500 €
Total 9^e arrondissement			117 500 €	78 925 €

Tout Lyon	PIMMS Lyon agglomération 5 place Dumas de Loire 69009 Lyon	Accueil et accompagnement des habitants des QPV de Lyon (principalement 8ème et 9ème) par des actions de médiation : liens entre habitants et services publics. Soutien aux politiques publiques (maîtrise de l'énergie, emploi...)	22 500 €	22 500 €
Tout Lyon	UFCS/FR FORMATION INSERTION - Union Féminine Civique et Sociale 11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Ecrivain public : garantir l'égalité de tous en matière d'accès aux droits	10 000 €	10 000 €
Total Tout Lyon			32 500 €	32 500 €
TOTAL			218 700 €	196 125 €

3/ - Marché de services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 14 – 3° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics :

Par une délibération n° 2015/1305 du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a autorisé la signature par la Ville de Lyon d'un marché portant sur l'achat de services effectués dans le cadre d'un programme pluriannuel de recherche-développement avec le bureau d'études OSL (Observatoire Social de Lyon) sis 33 cours Suchet à Lyon 2^e, en application de l'article 3-6° du Titre I du Code des Marchés Publics.

En effet, depuis 2001, la Ville de Lyon s'est dotée d'outils d'enquêtes auprès de la population afin d'adapter au mieux l'action publique aux besoins spécifiques de ces territoires, en particulier dans le cadre de la politique de la ville. Elle a poursuivi cette démarche par l'usage d'outils collaboratifs d'analyse de données sous forme de cartographies interactives librement redistribuables, publiques, facilitant le travail partenarial et les logiques de concertation. Outils d'évaluation, de pilotage et de dialogue ces enquêtes ont largement contribué à la qualité de la contractualisation avec les partenaires de la Ville de Lyon que ce soit dans le cadre du contrat de ville ou d'autres partenariats.

Les analyses partagées ainsi conduites sur les quartiers anciens de Lyon ont mis en exergue une dissonance forte entre les outils d'observation et la réalité constatée, tant par les acteurs associatifs ou publics de ces territoires, que par les habitants et par les autres usagers, nombreux, de ces territoires.

A Lyon, certains des quartiers anciens (tels que les Pentès de la Croix-Rousse ou la Guillotière) sont caractérisés par d'importantes inégalités territoriales, où la forte mixité sociale peut occasionner des tensions sociales. Or il est aujourd'hui difficile pour la Ville de Lyon de rendre compte véritablement de la situation de ces quartiers anciens, de savoir si l'on parle réellement de « gentrification », classification qui ne soutient pas une compréhension objectivée des phénomènes en cours.

Le marché avec le bureau d'études OSL proposait sous forme d'un projet de recherche associant le Laboratoire Espace, les modalités d'un travail sur l'objectivation des mutations à l'œuvre, par l'articulation des échelles

d'observation, l'évolution des indicateurs, et une approche d'enquête sociologique, l'ensemble respectant la vocation du dispositif d'observation développé par la Ville de Lyon.

Néanmoins, en raison de difficultés financières rencontrées par l'OSL depuis la fin de l'année 2015, le bureau d'études a souhaité se retirer du projet et ne pas signer la convention avec la Ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal l'annulation du marché susmentionné.

Afin de ne pas remettre en cause le projet, un nouveau marché portant sur l'achat de services effectués dans le cadre d'un programme pluriannuel de recherche-développement a été mis en place avec le bureau d'études Pluricité situé 1, cours de Verdun à Lyon 2^e, sur la base de la convention jointe au présent rapport. Les objectifs et modalités de travail restent identiques au projet initialement approuvé. La Ville de Lyon s'engage à verser au bureau d'études une somme forfaitaire annuelle de 20 000 euros hors taxe.

Vu les délibérations n° 2015/1305 du 28 septembre 2015 et n° 2015/1606 du 23 novembre 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

DELIBERE

1. La programmation financière 2016 des actions spécifiques inscrites au titre du contrat de ville en cours et figurant dans les tableaux ci-dessus, est approuvée.

2. Les conventions mixtes susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations CFEU (Centre de Formation des Etats-Unis), PIMMS Lyon agglomération (Point Information Médiation Multi Services) et Régie de quartier Eurequa, sont approuvées.

3. Le modèle type de convention d'application à signer avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense en résultant, soit 218 700 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 46102, nature 6574, fonction 520, après transfert du même montant depuis la ligne de crédits 41780, nature 6574, fonction 520.

6. La signature d'un marché portant sur l'achat de services d'études effectués dans le cadre d'un programme pluriannuel de recherche-développement avec le bureau d'études OSL Observatoire Social de Lyon) sis 33 cours Suchet à Lyon 2^e, en application de l'article 3-6° du Titre I du Code des Marchés Publics, est annulée.

7. La signature d'un marché portant sur l'achat de services d'études effectués dans le cadre d'un programme pluriannuel de recherche-développement avec le bureau d'études Pluricité 1, cours Verdun à Lyon 2^e, en application de l'article 14-3° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU